CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E85620** **VALABLE JUSQU'AU** **19/06/2027**

ÉDITÉ LE 20/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/07/2004

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/10/2019

Capital : 300 000

Raison sociale : SOCIETE GERSOISE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE

Sigle : SGRP

LIEU-DIT NAUDET
32700 LECTOURE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUCH

Siret : 478 112 691 00025

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7142930

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 41708776T

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 41708776T

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 05 62 68 52 98 **Fax :**

Portable : 06 08 56 14 80

Responsabilité légale :
JS INVESTISSEMENT (812 082 022) / SOURBES JULIEN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.sgrp.fr

E-mail : julien.sourbes@sgrp.fr

Effectif moyen : 82 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 9 531 636 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2183	Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine	82	02/12/2025
2194	Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques	82	13/02/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/05/2026 14:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.